

Tableau n°1. La situation du droit de prêt public dans les pays CECUP

	Existe-t-il un système de DPP	Sous quelle législation	Bibliothèques concernées	Documents couverts	Ayants droit couverts	Qui paye	Base de rémunération	A qui elle est versée	% de bibliothèques informatisées
Bulgarie	Non	-	-	-	-	-	-	-	-
Rép. tchèque	Oui sauf pour les livres	Loi sur le droit d'auteur	bibliothèques financées par des fonds publics	musique	tous les auteurs et compositeurs	bibliothèques	selon les accords annuels	sociétés de collecte	58 %
Estonie*	en prévision	Loi sur le droit d'auteur							
Hongrie	en négociation			musique					
Lettonie	en prévision	en discussion	bibliothèques publiques	livres	auteurs létoniens	état	nombre de livres prêtés par auteur en bibliothèque	en discussion	0.01 %
Lituanie**	oui	Loi sur le droit d'auteur	bibliothèques publiques	livres	non déterminé	probablement l'état			0 %
Pologne	Non								
Roumanie	Non								
Slovaquie	Oui	Loi sur le droit d'auteur, loi sur l'administration, peut-être une loi sur les bibliothèques	toutes les bibliothèques			bibliothèques ; discussions en cours avec le gouvernement pour qu'il paie	nombre de livres prêtés par auteur en bibliothèque	sociétés de collecte	10 %
Slovénie	Oui sauf pour les livres	Loi sur le droit d'auteur	bibliothèques financées par des fonds publics	musique		bibliothèques	nombre de documents localisés	sociétés de collecte	70 %

* Les structures sont données dans la nouvelle loi sur le droit d'auteur, mais l'application sera définie par le Ministre de la Culture

** Les structures sont données dans la nouvelle loi sur le droit d'auteur, mais les décrets sont toujours en préparation